

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1327-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 26 août 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1327-2024 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir le secteur résidentiel situé à l'est de la route Jean-Lapierre et au sud de la rue Lindor, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP17-2024 ».
2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 13 septembre 2024.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 13 septembre 2024.

Donné à Granby, ce 20 septembre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 20 septembre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 20 septembre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier